
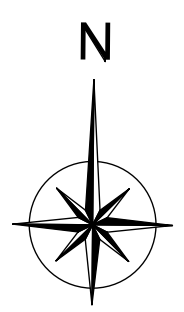
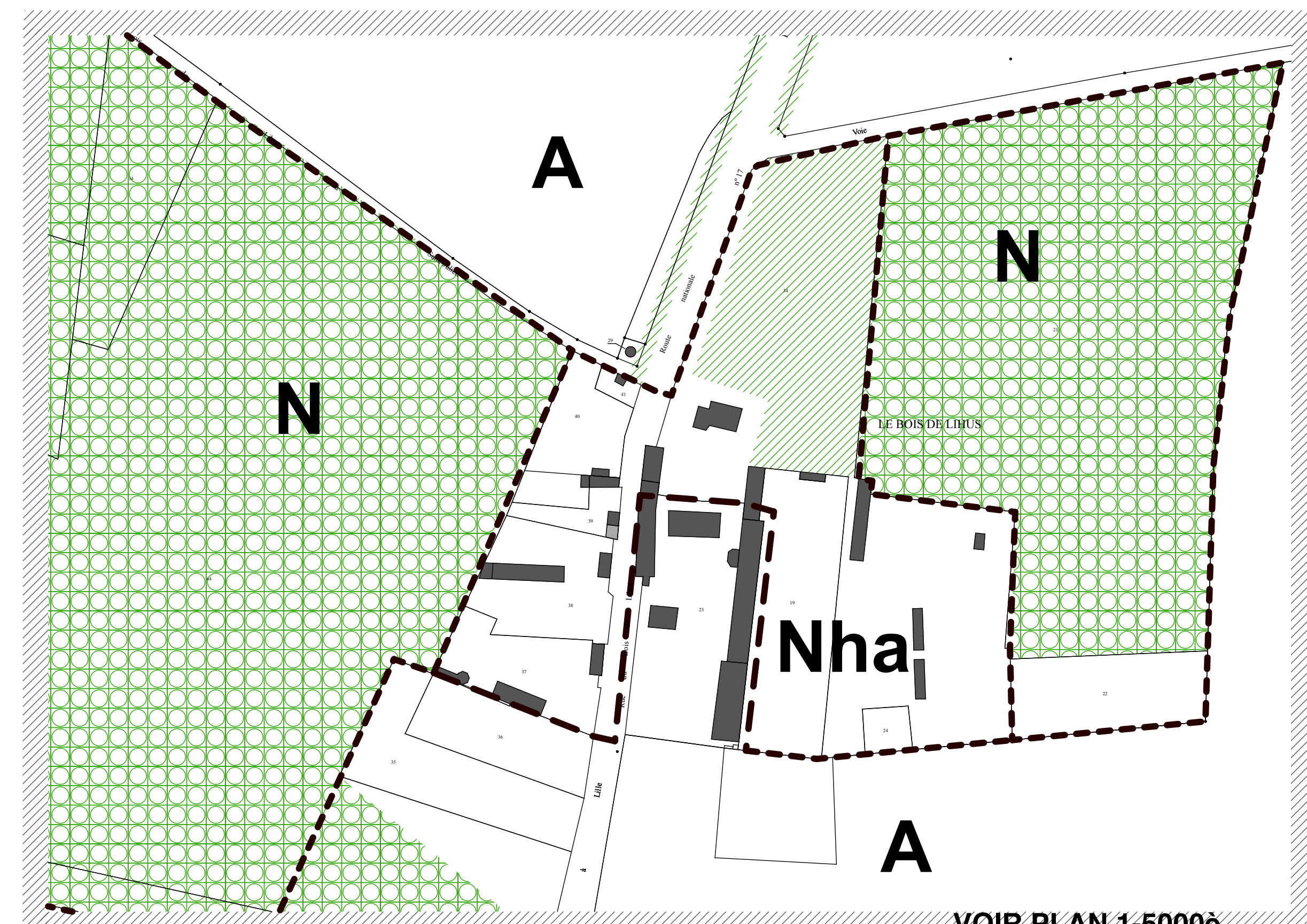


# LEGENDE

LIMITE DE COMMUNE	
LIMITES DE ZONE	
ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-7°	
ESPACES BOISES CLASSES	
EMPLACEMENT RESERVE	
BATIMENT AGRICOLE D'INTERET PATRIMONIAL (article R.123-12-2° du Code de l'Urbanisme)	
SECTEUR SOUMIS A UNE ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	
MURS A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-7°	

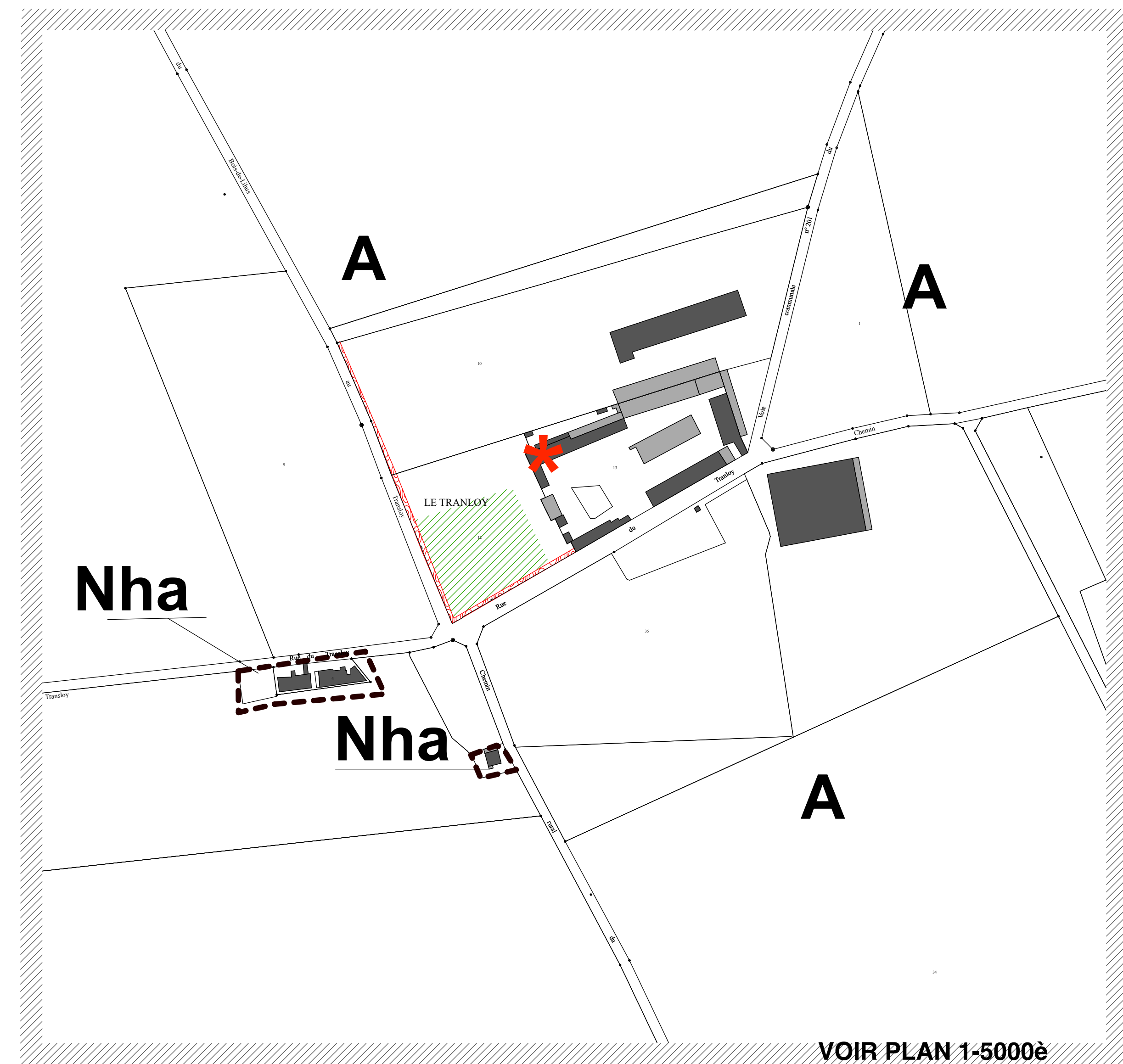


VOIR PLAN 1-5000e



Bois de Lihus:

VOIR PLAN 1-5000e



Le Transloy :

VOIR PLAN 1-5000e

### Zones :

- N : Naturelle
- Nt : Naturelle transport
- Nha : Naturelle habitée
- Nj : Naturelle jardin
- Np : Naturelle à vocation d'équipement public
- UA : Urbaine
- UAp : Urbaine protégée
- UE : Urbaine à vocation économique
- 1AUe : A urbaniser à court ou moyen terme à vocation économique
- 1AUm : A urbaniser à court ou moyen terme à vocation mixte
- 1AUh : A urbaniser à court ou moyen terme à destination d'habitat
- A : Agricole

Commune de MOYVILLERS		52 rue Neuve 60190 Moyvillers
<b>PLAN LOCAL D'URBANISME</b>		
		09U12
Rendu exécutoire le 19 AVRIL 2018		
<b>MODIFICATION N°1</b>		
<b>DECOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMERE</b>		Date d'origine : Janvier 2018
		4 c
PLU approuvé le 27 janvier 2015 - Etude réalisée par l'Agence d'Urbanisme ARVAL		
MODIFICATION N°1 - APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 13 Mars 2018		
Urbanistes : Mandataire : ARVAL	Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD 30is, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS Téléphone : 03-44-94-72-10 Fax : 03-44-94-72-01 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archit.fr	
Equipe d'étude :	N. Thimonier (Géog-Urb)	
Participation financière :	Conseil Général de l'Oise	